



SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

Certificat

Certificate

COMPOSANT NF-SSI

<i>Nature et date de la décision</i>
Reconduction du 7 novembre 2014
N° d'identification : DS 025 A2

Date de fin de validité du
31 décembre 2017

La Société :
NEUTRONIC S.A.S
34, rue Valengelier
ZAC de la Tuilerie
77500 CHELLES
France

Pour son usine de :
CHELLES - France

est autorisée à commercialiser le composant certifié suivant, destiné à être installé dans le(les) SSI certifié(s) NF dont les références commerciales sont listées sur le site Internet www.marque-nf.com, selon les conditions définies dans le référentiel de certification NF-SSI :

Désignation normalisée : **Dispositif sonore d'alarme feu**
Référence commerciale : **STILIC**
Marque commerciale : **NEUTRONIC**
Protection : **Type A**

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat atteste :

- que le produit désigné est certifié conforme aux normes NF EN 54-3:2001+A1:2003+A2:2006, NF S32-001:1975 et spécifications complémentaires telles que spécifiées dans le référentiel de certification NF-SSI en vigueur ;
- que le produit est associable à un Système de Sécurité Incendie certifié NF au sens du référentiel NF-SSI en vigueur ;
- que le système qualité de la société a été évalué conformément au référentiel de certification NF-SSI en vigueur.

Il n'engage en aucun cas AFNOR Certification quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle le produit objet de ce certificat sera utilisé.

Caractéristiques certifiées :

- Classe : **B**
- Message préenregistré : **Non**
- Niveau sonore : **92 dB**
- Tension d'alimentation : **12V / 24V / 48V (plage d'alimentation 12V à 55V)**
- Divers : **Néant**

La conformité à l'annexe ZA de la norme NF EN 54-3:2001+A1:2003+A2:2006 est attestée par le marquage CE apposé sur le produit conformément au Règlement Produits de Construction (EU) n° 305/2011.

Ce certificat NF est valable jusqu'au 31 décembre 2017 sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF-SSI.

Le Directeur Général

Franck LEBEUGLE